



Le 20 décembre 2011

Règlement du concours création d'affiches pour la Prévention Alcool ou Prévention Stupéfiants

Pour lutter contre ces addictions, la Ville de Bressuire et ses partenaires ont décidé de lancer ce concours afin de créer un outil de sensibilisation.
Alors, laisse parler ton imagination, affiche tes idées pour faire passer ton message de prévention sur l'un de ces deux thèmes.

Article 1 : PROJET

Permettre aux jeunes de créer leur affiche sous forme de concours sur l'un des deux thèmes : Prévention Alcool ou Prévention Stupéfiants, au choix.

Article 2 : PUBLIC VISE ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les jeunes de 14 à 20 ans ayant un lien avec Bressuire (domicile, études, travail, loisirs...).
La participation peut être individuelle ou collective et peut se faire sur temps libre ou scolaire. Un même établissement peut présenter plusieurs affiches travaillées par différentes classes.

Article 3 : CADRE

Ce projet est né au sein du groupe de travail « lutte contre les addictions ». Il réunit des partenaires comme la Mission Locale, l'Association Prév'Alcool, la Gendarmerie.
Il est soutenu par l'ensemble des membres du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).
Anita BRIFFE, coordinatrice CLSPD et Médiatrice Jeunesse, est référente de ce projet.

article 4 : OBJECTIFS

Ce projet a pour objectif de sensibiliser le public (jeunes, adultes) face aux dangers de ces produits, l'être acteurs de leur prévention en créant un outil.

Il doit permettre :

- l'accès à la liberté d'expression et à la création artistique
- de laisser place à l'imagination individuelle ou collective

- de partager leurs idées sur un des thèmes proposés tels que :
 - l'alcool ou stupéfiants face à
 - la fête,
 - la relation aux autres,
 - la santé,
 - les études,
 - la sécurité routière
 - ou autres thèmes au choix.

Article 5 : SUPPORT

- Support affiches de format A3 (297 x 420 mm).

La réalisation attendue est une affiche mettant en avant l'un des deux thèmes au choix :

-prévention alcool

-prévention stupéfiants.

Un seul côté du format doit être utilisé. Toutes les techniques sont autorisées : crayon, crayon à bille, plume, feutre, encre de couleur, gouache, collages et dessin assisté par ordinateur.

Veuillez inscrire au dos de l'affiche, vos nom, prénom, le thème choisi et si besoin la classe et nom de l'établissement.

Article 6 : ECHEANCIER

le concours :

Il débute le 10 Janvier 2012.

La date limite de remise des affiches est le 30 Mars 2012 par envoi postal ou à déposer à

Anita BRIFFE
Maison des Associations
11 place de l'hôtel de ville
79300 Bressuire.

Pour toute question, vous pouvez appeler le 06.12.68.39.93.

l'exposition des affiches :

Du 10 au 20 Avril 2012 à la Grange, 7 place du 5 mai à Bressuire

la remise des prix :

Le dernier jour de l'exposition, le 20 Avril 2012, 4 affiches seront sélectionnées par un jury :

- 1 en individuelle et une collective sur le thème alcool
- 1 en individuelle et une collective sur le thème stupéfiants.

Les critères de sélection seront basés sur la pertinence du message de prévention ainsi que sur la réalisation artistique.

La remise des prix (Appareils photos pour les premiers prix en individuel, bon d'achats pour les premiers prix en collectif) aura lieu le 9 mai à 16h dans la salle des mariages, 1er étage, hôtel de Ville Bressuire, à l'issue de la prochaine séance CLSPD.

Les 4 affiches sélectionnées seront imprimées et exposées dans les lieux publics de Bressuire

pendant une année (Mairie, Médiathèque, Mission locale, CSC, lycées, la Grange...).

Article 7 : MODALITE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger :

–sur le site de la ville de Bressuire : www.bressuire-ville.fr

–ou à par mail à abriffe@ville-bressuire.fr

Date limite d'inscription : 28 février 2012

Article 8 : UTILISATION DES AFFICHES

La ville de Bressuire et ses partenaires se réservent le droit d'exploiter à des fins non commerciales (expositions, site internet, affichages...) les œuvres réalisées dans le cadre de ce concours et ce, sans restriction ou demande de participation financière. Les gagnants autorisent expressément les organisateurs à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'informations liés au présent concours leur identité, à savoir leur nom, prénom.

Article 9 : MODIFICATION, ANNULATION :

Les organisateurs se réservent à tout moment la faculté de modifier ou de reporter le concours sans préavis si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité puisse être engagée. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

La charte :

Les organisateurs souhaitent laisser la parole aux jeunes pour avoir leur regard et un maximum d'impact face à un sujet qui les touche.

Le respect du droit de l'information :

Les organisateurs s'engagent à respecter le droit en la matière : droit à l'image, droit à la présomption d'innocence, respect de la réputation et de l'honneur d'autrui, respect de la vie privée, respect des différences... La diffamation, l'injure ou la discrimination sont évidemment des pratiques que les organisateurs refusent.

Les organisateurs se donnent le droit de refuser une affiche si le message délivré ne respecte pas ces règles.

Le respect de la diffusion :

Chaque participant s'engage à ne pas diffuser son affiche avant le 10 Avril 2012, jour de l'exposition, sous peine de pénalité.

Communication du règlement du concours:

Téléchargement sur le site de la ville de Bressuire ou par mail abriffe@ville-bressuire.fr.

Le

signature

